

La santé à l'École

> La médecine scolaire rencontre d'importantes difficultés de fonctionnement.

> L'éducation à la santé participe de la politique nationale de santé publique.



Sous tous ses aspects : rythmes, poids des cartables, restauration scolaire, hygiène (y compris celle des toilettes), la santé est un préalable indispensable à l'épanouissement et à la réussite de tous les enfants.

La médecine scolaire rencontre d'importantes difficultés de fonctionnement. L'absence de moyens adéquats et répartis équitablement ne lui permet pas d'assurer les missions qui lui sont dévolues.

La démographie médicale et paramédicale en milieu scolaire est en baisse. Les causes en sont multiples : coupes dans les effectifs, difficultés de recrutement en médecine scolaire, répartition géographique déséquilibrée. La cohésion

d'équipe autour de l'élève se délite donc un peu plus chaque jour. Violences, mal-être, conduites addictives, conduites suicidaires...

De nombreuses questions restent actuellement sans réponses.

Par ailleurs, la recherche et la formation dans le domaine de la promotion et de l'éducation à la santé

sont peu développées. Il y a peu d'articulation entre recherche et programmes de formation et il n'existe pas de dispositifs cohérents ni de suivi des actions mises en place. Il manque également une réelle formation des enseignants à l'éducation à la santé. Or, la FCPE considère que l'éducation

à la santé participe de la politique nationale de santé publique. Comme l'éducation à la citoyenneté, elle concerne l'ensemble de la communauté scolaire, appuyée par les compétences spécifiques des personnels de santé. Elle doit être articulée avec les enseignements et ses actions doivent être ciblées et intégrées dans l'activité de l'école ou de l'établissement scolaire.

Propositions

- > **Intégrer la médecine scolaire et l'éducation à la santé** dans une politique nationale de santé publique.
- > **Introduire l'acquisition d'un diplôme de premier secours** dans la formation initiale ou complémentaire de tous les adultes exerçant dans les établissements scolaires, y compris les enseignants.
- > **Mettre en œuvre la généralisation des programmes de prévention**, notamment aux addictions, et d'éducation à la santé.
- > **Créer des CHSCT** (Comités d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail) dans les écoles et établissements.
- > **Mettre en place une visite médicale annuelle**, entièrement gratuite et obligatoire, en présence des parents pour tous les élèves et également pour tous les adultes travaillant auprès des enfants.
- > **Dispenser une information auprès des élèves dès le plus jeune âge sur l'éducation sexuelle et affective.**

La santé est un préalable indispensable à l'épanouissement et à la réussite de tous les enfants.